

Contrat



SARL TRANSVERT
1130, Route de Gournay
76160 - Saint Jacques/Darnétal

Tél.: 02 35 60 15 12 - Fax : 02 35 59 73 90
E-mail : contact@mahieu-espaces-verts.fr

Numéro d'immatriculation phytosanitaire : HN00850
R.C. Rouen B 538 657 362 - Siret 538 657 362 00025
APE 8130Z

QualiPaysage
Qualification E130

- Création • Entretien
- Taille • Élagage
- Tronçonnage et Abattage d'Arbres
- Nivellement • Terrassement
- Fourniture et Plantation de Végétaux

ASL LINDBERGH
648 rue de la pépinière
76190 SAINTE MARIE DES CHAMPS

Bihorel, le 10 Avril 2020

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Ref. *Contrat*

ASL LINDBERGH
Rue Maryse Bastié
76520 Boos

ENTRE

ET

SARL TRANSVERT, représenté par Valentin LESUR, paysagiste.

Patron -

1 – OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'entreprise devra assurer l'entretien des pelouses, des plantations, des massifs, des allées et aires gravillonnées.

2 – PERIODICITE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN :

BASSIN DE RETENTION

Tonte des pelouses de l'ASL le long de la voie publique d'Avril à fin Octobre.

Nombre d'interventions annuelles : 12 à 14 interventions selon les aléas climatiques.

Tonte 1 fois par mois du bassin de rétention.

Evacuation des déchets issus des tontes seulement

3 – TRAVAUX NON COMPRIS DANS CE CONTRAT :

Le contrat ne comprend pas les prestations suivantes :

- Le remplacement des végétaux.
- Le remplacement des tuteurs et colliers.
- La fourniture de plantes annuelles.
- La réfection des chemins en matériaux.
- La réfection des parcelles de gazon.
- L'élagage des arbres.
- Le démoussage des pelouses.
- Le sablage des chemins pendant l'hiver.
- L'arrosage des plantations.
- L'entretien des talus.
- ETC, cette liste n'étant pas limitative.

Toutefois, tous ces travaux peuvent être effectués après accord écrit et signé par les deux parties sur le montant de la réalisation.

4 – RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE EN CAS D'ACCIDENT :

L'entreprise est assurée auprès de GAN situé au 14 Rue Auguste Lemerrier 76560 Doudeville, contre tous les accidents engageant la responsabilité de ses ouvriers (bris de glace, porte vitrée, pare-brise, accidents corporels, etc...).

5 – MAJORATION OU REDUCTION DU PRIX :

En cas d'extension ou de réduction de l'importance ou de la nature des ouvrages à entretenir, le contrat sera réajusté en fonction de ces modifications. Il sera aussi procédé à une correction du montant forfaitaire annuel.

6 – REVISION DE PRIX :

La révision de prix aura pour seul effet d'adapter annuellement le prix de base en fonction de l'évolution des prix. Toutefois, lorsque le prix se trouvera majoré de plus de 3%, l'adoption du nouveau prix fera l'objet préalablement d'une libre discussion.

La révision est fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

7 – DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat est établi pour une durée ferme de 1 an.

Sa reconduction s'effectuera par périodes successives de 1 an à compter du 1^{er} Janvier, tant que l'une ou l'autre des parties n'aura pas fait connaître son intention d'en faire cesser les effets.

Cette dénonciation devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au minimum 3 mois avant l'expiration de la période annuelle soit avant le 1^{er} Octobre. *Décembre*

Tout contrat débuter en milieu d'année fera l'objet d'une facturation au prorata des mois où les interventions ont débuté.

8 – REDEVANCES :

TOTAL H.T.	1 522. 50 €
TVA 20 %	604. 50 €
TOTAL T.T.C	1 827. 00 €

9 – MODE DE REGLEMENT ET FACTURATION :

REGLEMENT sur présentation de facture à raison de : **3 FACTURES**
(Mars, Juillet et Novembre)

Pour accord : Veuillez nous retourner un exemplaire du présent contrat, daté et signé. Merci.

Fait à BIHOREL,
Le 10/04/2020
L'Entrepreneur :

Sarl TRANVERT
3 rue de l'Argillère
76420 BIHOREL
Tél 02.35.60.15.12
Fax 02.35.59.73.90
Siret 538 657 362 00017

Fait à *St Jean des champs*
Le : 10/04/2020

Le Client :

le Président de l'ASL

Ch. GIRARD

